



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 219.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. ALTEMEYER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 219 — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*.

Le débat se poursuit.

MM. TEITSMA, SWAN et HELWER, M^{me} la ministre COX, M^{me} KLASSEN, M. le ministre EICHLER ainsi que M. EWASKO interviennent

M. le ministre WISHART exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les outils pour la promotion de la santé mentale et cadre de travail axé sur la guérison sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} LATHLIN présente la proposition suivante :

Proposition n° 15 : Reconnaissance des peuples autochtones à titre de nations fondatrices du Canada

Attendu :

que les peuples autochtones du Canada ont été les premiers peuples à gouverner ce territoire, qu'ils y ont habité pendant des milliers d'années avant la création de la Confédération et qu'ils étaient des nations indépendantes dotées de cultures, de langues, de lois et de traditions propres ainsi que d'une compréhension unique du territoire et de l'environnement;

que les peuples autochtones ont soutenu les colons, notamment en leur offrant des terres, des connaissances ainsi qu'une aide militaire, qu'ils ont été essentiels à l'essor de la traite des fourrures, laquelle a constitué le pilier de l'économie canadienne à ses débuts, et qu'ils ont négocié avec la Couronne des traités ayant donné lieu au transfert de terres qui ont produit d'immenses richesses et qui ont fait du Canada l'un des pays les plus riches au monde;

que la contribution des peuples britanniques et français a largement été acceptée et reconnue comme étant fondamentale dans l'existence du Canada et que celle des nations autochtones ne l'a pas été;

qu'au moment de la création de la Confédération en 1867, les langues des peuples britanniques et français ainsi que leurs droits civils, leurs coutumes, leurs traditions, leurs lois et leurs formes de gouvernance ont été protégés par la Constitution, alors que ce n'a pas été le cas pour les peuples autochtones;

que du fait, notamment, qu'ils n'ont pas été reconnus et qu'ils n'ont pu jouir librement de leurs terres, de leur culture et de leurs langues, les peuples autochtones ont subi des injustices historiques telles la colonisation et la dépossession de leurs terres, la perte de leurs langues, de leurs coutumes, de leurs cultures et de leurs droits civils ainsi que la perte de leur droit inhérent à l'autodétermination;

que le gouvernement fédéral a affirmé appuyer pleinement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qu'il a annoncé son intention de mettre en œuvre chacun des 94 appels à l'action formulés dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation et que la protection de droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones constitue un principe fondamental de la Constitution du Canada et de la Charte canadienne des droits et libertés;

que la reconnaissance du rôle fondamental des nations et des peuples autochtones dans l'existence du Canada constitue un pas vers l'établissement de relations étroites de nation à nation et une étape importante vers la réconciliation;

que le Canada célébrera le 150^e anniversaire de la Confédération en 2017 et que le rôle des peuples autochtones à titre de fondateurs du Canada aurait dû être reconnu il y a longtemps,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître officiellement les nations et les peuples autochtones à titre de peuples fondateurs du Canada et à protéger et à promouvoir leurs langues, leurs cultures, leur histoire, leurs traditions et leurs lois comme il l'a fait pour les peuples fondateurs britanniques et français.

Il s'élève un débat.

M^{me} LATHLIN intervient.

M. TEITSMA, M^{me} FONTAINE, M. ISLEIFSON, M^{me} KLASSEN et M. NESBITT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. TEITSMA et KINEW ainsi que M^{mes} MARCELINO (Logan) et KLASSEN interviennent. M. ISLEIFSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. SWAN propose la première lecture du projet de loi 224 — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre SCHULER, M^{me} MARCELINO (Logan), M. TEITSMA ainsi que M^{mes} KLASSEN et MORLEY-LECOMTE font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître le besoin d'installations récréatives de qualité dans toutes les écoles du Manitoba, à revenir sur sa décision de coupe régressive à cet égard et à fournir à l'École secondaire Kelvin le financement nécessaire à la construction d'un nouveau gymnase et d'un centre de mieux-être.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. SARAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Seven Oaks de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun. (S. Sidhu, C. Jeet, J. Kau et autres)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 33 — *Loi sur l'indexation du salaire minimum (modification du Code des normes d'emploi)/The Minimum Wage Indexation Act (Employment Standards Code Amended)*.

Le débat se poursuit.

M. LINDSEY, M^{me} LAMOUREUX, MM. MALOWAY, JOHNSTON et WIEBE, M^{me} MAYER, M. SWAN ainsi que M^{me} MARCELINO (Logan) interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* STEFANSON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* STEFANSON ainsi que MM. SWAN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* STEFANSON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice/The Department of Justice Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* STEFANSON, M. SWAN et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* STEFANSON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 32 — *Loi corrective de 2017/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2017* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* STEFANSON ainsi que MM. SWAN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Jeudi 18 mai 2017

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger